



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 MARS 2021**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt-et-un, le 25 mars, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 19 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes de la commune, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire

**PRESENTS**: 18

**ABSENTS EXCUSES** : 4

**ABSENTS** : 1

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé la convention d'objectifs et de moyens – Commune de SAVIGNEUX/MJC du Montbrisonnais
2. Emis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté le 26 janvier 2021, avec 21 souhaits
3. Fixé les taux d'imposition pour 2021
4. Autorisé le Maire à établir un PV provisoire d'abandon manifeste.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE